



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## conservatoires régionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 24886

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences du gel budgétaire en direction des conservatoires des espaces naturels, et plus particulièrement sur celui du Languedoc-Roussillon. Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent depuis vingt-cinq ans, en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales à la préservation des milieux naturels que ce soit au travers d'actions de sensibilisations, de gestion du patrimoine ou de l'acquisition des espaces. 1 200 sites pour 40 000 hectares sont ainsi gérés par le réseau des conservatoires. Avec le budget de 367 000 euros dont 66 % de subventions de l'État, le conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon a plus particulièrement orienté ses actions en direction de trois habitats majeurs sur les sites humides, sur les milieux ouverts et les sites remarquables. Il est propriétaire de 55 hectares et gère 420 hectares de réserve naturelle et acquiert régulièrement des parcelles de friches dont les biotopes sont à préserver. La cession du gel budgétaire, encore confirmée récemment dans le cadre de la préparation du collectif budgétaire pour 2004, va réduire les moyens d'intervention auprès des conservatoires et compromettre la réalisation et la continuité de leurs activités. De plus, ces restrictions vont à l'encontre de la volonté affichée du Gouvernement et du Président de la République de défense du développement durable et de constitutionnalisation des droits de la charte de l'environnement. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir veiller au maintien des crédits pour les conservatoires régionaux d'espaces naturels afin que ceux-ci puissent assumer pleinement leurs missions d'intérêt général en faveur de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur la situation financière du réseau des conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN). Les CREN sont des acteurs irremplaçables de la gestion concertée de milieux fragiles et de la préservation du patrimoine naturel en partenariat avec les collectivités territoriales. Les CREN mènent en effet, avec la profession agricole et forestière, les chasseurs, les pêcheurs, les associations de protection de la nature, des opérations de gestion partenariale sur plus de 1 500 sites. Ce réseau apporte un appui très important pour la mise en oeuvre de Natura 2000 et de la politique des zones humides, à travers, notamment, l'élaboration d'outils et de référentiels de gestion. Il contribue ainsi efficacement à la conservation de la richesse de la diversité biologique de notre pays. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre 2003 ont tenu compte de ces décisions. Dans ses discussions avec le ministre chargé du budget, la ministre de l'écologie et du développement durable a fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient aux CREN et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités a concerné le manque de crédits de paiement qui pénalise sérieusement, en 2003, les CREN qui ont engagé des

investissements mais ne peuvent obtenir le versement des subventions sur lesquelles l'État s'était engagé. Les discussions se poursuivent activement sur ce sujet difficile. Elle a demandé que les problèmes qui n'auront pas trouvé de solution en 2003 fassent l'objet d'un traitement prioritaire dès le début de l'année 2004. Les difficultés particulières de certains CREN ont été identifiées précisément avec l'aide de la Fédération nationale des CREN, et des solutions permettant de solder en 2004 les subventions d'investissement déjà engagées au profit de ces associations sont à l'étude.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24886

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2003, page 7049

**Réponse publiée le :** 10 novembre 2003, page 8644